

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 32-423-1932 modifiant les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 9 avril 1931, portant réorganisation territoriale de la colonie.

n° 32-423-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 février 1932

Numéro JO
n° 423 du 01/02/1932

Date du numéro
1 février 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somali, Officier de la Légion d'honneur, l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 9 avril 1931, portant réorganisation territoriale de la côte française des Somalis, notamment l'article 1er et le paragraphe 2 de l'article 3,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 9 avril susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit : Au lieu de: « Le chef-lieu du cercle des Adaëls est fixé provisoirement à Obock. » Lire : « Le chef-lieu du cercle des Adaëls est fixé à Tadjourah. » Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Côte française des Somalis.

ANTONIN.